

<https://enseignants.se-unsa.org/Des-changements-notoires-au-1er-janvier-2015>



Enseignants de l'Unsa

Départ anticipé pour handicap, aidants familiaux

- Ma carrière - Je prépare ma retraite -

Date de mise en ligne : jeudi 8 juillet 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La question du handicap

Pour bénéficier d'un départ à la retraite anticipée, le taux d'incapacité permanente doit être de 50% minimum (contre 80% précédemment) ou il faut avoir obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé **avant le 31 décembre 2015** auprès de la MDPH.

Les aidants familiaux

Pour qu'ils bénéficient de la majoration de durée d'assurance, le taux de handicap de la personne aidée doit être de 80 % minimum.

Pour plus de renseignements, contactez [votre section locale du SE-Unsa](#).

>